

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Six mois 30 fr.
Trois mois 16
Poste :
Six mois 35 fr.
Trois mois 18

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Octobre 1882.

Chronique générale.

Les ministres ont repris hier matin, sous
la présidence de M. Grévy, leurs réunions
ordinaires du mardi à l'Élysée.

Tous les membres du cabinet assistaient
à la délibération, à l'exception de M. Pierre
Légrand.

Le conseil s'est longuement occupé de
l'incident du général baron Berge, comman-
dant la 43^e division d'infanterie.

Il résulte des explications fournies par le
général Billot que le général Chanzy avait
été chargé par le ministre de la guerre de
faire exécuter, dans le ressort de son com-
mandement, des manœuvres d'essai dont les
résultats devaient être soumis au comité
d'infanterie, afin que celui-ci pût se pro-
noncer en connaissance de cause sur les mo-
difications à apporter au règlement de 1875.
Ce règlement serait, en effet, depuis long-
temps condamné par les hommes les plus
compétents en matière de manœuvres mili-
taires.

Le général Chanzy avait confié au gé-
néral baron Berge, à cause de ses connais-
sances spéciales, le soin d'exécuter les ordres
du ministre de la guerre.

Le général Billot a ajouté que les expé-
riences du commandant de la 43^e division
d'infanterie avaient complètement réussi.

En conséquence, le conseil des ministres
a décidé que le ministre de la guerre adres-
serait une lettre de félicitation au général
baron Berge, par l'intermédiaire de son
chef hiérarchique, le général Chanzy.

Le ministre de l'intérieur a communiqué
à ses collègues une dépêche du sous-préfet
de Carpentras sur l'incident qui s'est pro-
duit dimanche dernier dans cette ville. Cette
dépêche porte que l'incident a été très-exa-
géré et qu'il n'a jamais eu le caractère qu'on
lui attribue.

A l'issue d'un bal populaire, un certain
nombre de pétards ont été tirés devant l'hô-
tel de la sous-préfecture et devant la maison
du maire ; mais ces pétards, fort en usage
dans le Midi, les jours de fête, n'ont rien de
commun avec les bombes explosibles.

Trois carreaux de la sous-préfecture ont
été brisés par les éclats de ces pétards ;
quant à la maison du maire, elle n'a pas été
atteinte.

Voici la lettre que M. le ministre de la
guerre vient d'adresser à M. le général
Chanzy :

Paris, 3 octobre 1882.

Le ministre de la guerre à M. le général Chanzy,
commandant le 6^e corps d'armée, à Châlons-sur-
Marne.

« Mon cher général,

« J'ai communiqué à M. le Président de
la République, dès sa rentrée à Paris, votre
rapport spécial du 14 septembre, sur les
grandes manœuvres exécutées, sous votre
haute direction, par les 41^e et 42^e divisions
et sur le tir concentrique qui a eu lieu à
Toul, le 13.

« J'ai appelé son attention sur l'esprit
d'ordre, de discipline, sur le feu sacré et le
dévouement de tous, et particulièrement sur
l'intelligence et le zèle infatigable déployés
par les généraux Hanrion et Berge pour
l'exécution de mes instructions.

« Le Président de la République, qui suit
avec la plus vive sollicitude les progrès de
notre réorganisation militaire inséparables,
dans sa pensée, des intérêts et de la gran-
deur de la France, me charge de vous en
témoigner sa satisfaction à vous, aux offi-
ciers généraux, aux officiers, aux sous-offi-
ciers et aux soldats du 6^e corps d'armée.

« Le gouvernement, comme le ministre de
la guerre, compte sur le dévouement de tous
à la Patrie et à la République. »

On nous affirme que, depuis le retour de
M. Grévy à l'Élysée, M. Duclerc aurait eu
avec lui une très-longue entrevue dans la-
quelle, à la suite d'explications réciproques,

l'accord le plus parfait se serait établi, entre
le chef de l'Etat et le président du conseil, au
point de vue de la marche franche et loyale
à suivre, pour la direction gouvernemen-
tale, à la reprise des affaires politiques.

La Gazette nationale de Berlin croit que la
Chambre française ne durera certainement
pas au-delà de l'été prochain.

« La République, dit-elle, épuisée dans ses
conflits ses meilleures forces et, en même
temps, elle perd une position après l'autre
dans ses relations avec l'étranger. La nation
française sent tous les jours plus vivement
qu'elle est acculée dans une impasse ; elle
fera, de façon ou d'autre, un effort pour en
sortir, et l'Europe doit s'appêter à voir
recommencer en France l'ère des surpris-
es. »

Nous trouvons dans le Figaro la dépêche
suivante que nous publions sous toutes ré-
serves :

Rome, 2 octobre.

« Ces jours-ci, pendant que le Pape se
promenait dans les jardins du Vatican avec
ses secrétaires et ses prélats, une détona-
tion d'arme à feu retentit et une balle
passa en sifflant près de la tête du Saint-
Père.

« L'impression fut grande. Le Pape se re-
tira dans ses appartements.

« La police italienne, avisée, a fait d'ac-
tives recherches, et elle prétend avoir dé-
couvert qu'un chasseur s'exerçait au tir
dans une vigne voisine, et que c'est une
balle perdue qui serait tombée dans les jar-
dins du Vatican.

« Il est curieux cependant qu'elle soit
passée si près de la tête du Pape et que le
chasseur ait choisi juste le moment où Léon
XIII se promenait. »

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Lord Lyons, ambassadeur britannique, a
assuré M. Kern, ministre de Suisse à Paris,

que le secrétaire d'Arabi, Ninet, ne sera pas
traduit devant un conseil de guerre, mais
simplement expulsé de l'Égypte.

Arabi a choisi pour avocat M. Broadley,
correspondant du Times à Tunis, le même
qui défendit Youssef-Levi dans l'affaire de
l'Enfida.

Le général Wolseley a passé avant-hier
matin en revue, à Abassieh, les troupes in-
diennes qui se disposent à repartir.

Le Temps reçoit du Caire des dépêches peu
rassurantes. Les Anglais escomptent trop
l'effet produit par la victoire de Tel-el-Kébir
et paraissent ignorer l'état inquiétant des
esprits de la population musulmane. Celle-
ci prédit ouvertement qu'Arabi sera acquitté,
que les Anglais quitteront sous peu le terri-
toire égyptien et qu'on procédera alors au
massacre de tous les chrétiens.

Les Européens rentrés en Égypte trouvent
les indigènes plus agressifs que jamais. Au
bazar, les marchands égyptiens, en vendant
aux officiers anglais, les injurient, et, le soir
même de l'incendie de la gare, plusieurs
Français ont été aussi insultés et menacés
par la foule musulmane, qui témoignait de
la joie du désastre causé par l'explosion.

Le ministère a décidé de démissionner,
si Arabi et ses complices ne sont pas fu-
sillés.

L'action allemande. — On télégraphie de
Londres, 3 octobre :

« Le comte Minster, ambassadeur d'Alle-
magne, a insisté sur la réunion d'une con-
férence pour le canal de Suez. L'Espagne et
les Pays-Bas devraient être invités à cette
conférence.

« L'Allemagne ne croit pas une conférence
nécessaire pour la question égyptienne pro-
prement dite. »

Négociations franco-anglaises. — Le cabinet
de Londres a fait demander à M. Duclerc de
lui communiquer ses vues sur les modifica-
tions à apporter au contrôle anglo-français
en Égypte.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VI

Qu'y avait-il donc entre ces deux époux, pour
que la discorde eût si vile remplacé l'entente à
leur foyer ? Rien autre, peut-être, au début, que
le manque d'estime mutuelle. Et l'absence de ce
sentiment, base de tous les autres, suffisait depuis
cinq ans à miner entre eux toute intimité, tout
rapport, toute affection.

Pouvait-on estimer celui qui divorçait par amour
de l'or, et celle qui acceptait les bénéfices de ce
divorce ?

L'un s'était remarié pour obtenir une fortune, à
la place de son aisance engloutie par ses fautes.

L'autre, pour se donner un nom tout neuf, à la
place de son nom déshonoré.

La fortune faite, le mari avait senti combien
lourde était à traîner une vie commune que ne
vivait ni tendresse ni devoir.

Le nom acquis, la femme avait découvert qu'elle
avait seulement échangé celui d'un banqueroutier

frauduleux contre celui d'un fidéicommissaire
infidèle. Il est vrai que, sans attendre cette révéla-
tion, qui se fit beaucoup plus tard, elle envelop-
pait volontiers le fils et le père dans sa réprobation,
et ne ménagea pas ses dédains.

Les reproches aigres succédèrent alors à l'in-
différence écrasante ; les scènes incessamment
renouvelées mirent à nu ce cœur d'homme cupide,
ce cœur de femme égoïste. S'étant mariés par
intérêt, ils n'eurent même pas la pudeur de se
cacher l'un à l'autre le mobile de cette action.

Quand l'amour honnête n'ennoblit pas le cœur
de l'homme, on est surpris de l'abîme de vulgarités
où il roule.

Quand l'esprit chrétien n'inspire pas une femme,
on demeure étonné de la profondeur de sa versa-
tilité.

Tous deux, oubliant déjà le motif qui les avait
rapprochés, sans que la sympathie y fût pour rien,
haïssaient leur chaîne et ne se pardonnaient pas de
se l'être mutuellement rivée.

Heureusement que la complaisante loi du di-
vorce, qui éteint entre époux tout esprit de sacri-
fice, développe dans une large mesure les espé-
rances de liberté reconquise.

Caroline, dont le premier mari réalisa malgre-
ment l'idéal, dont le second mari lui parut person-
nel, maladif, morose et désagréable, rêvait d'un
troisième aussi honorable, aussi beau, aussi em-

pressé, que les autres l'étaient peu.

On n'imagine pas les horizons ouverts par le
divorce aux imaginations malsaines, aux âmes
sans vertu, ou simplement aux natures terre à
terre !

Caroline n'était ni très-méchante, ni très-per-
verse, ni très-exaltée. Elle était femme d'éducation
médiocre, de croyance nulle et de délicatesse peu
raffinée, voilà tout.

Ces sortes de caractères — et ils sont nombreux
— composent encore une bonne part des chauds
partisans du divorce. Un lien l'attirait, elle l'avait
pris d'un cœur léger. Ce lien lui déplaisait mainte-
nant, elle entendait le secouer comme un fardeau.

Que la morale en souffrit, cela ne la touchait
guère. Le devoir conjugal, sans la sanction reli-
gieuse, n'est qu'un hochet aux mains du caprice,
de la lassitude ou de la passion.

Léon Bourgeal résista aux tentatives de divorce
de cette femme qu'il n'avait jamais estimée, qu'il
n'aimait pas, dont la présence lui était gênante,
dont les idées le choquaient.

La crainte du ridicule le tenait par un coin du
cœur. Deux divorces en cinq ans !... son éducation
toute française n'avait point adepté, en ces ma-
tières, la largeur de vues des Suisses, la tranquillité
des Allemands, et, moins encore, la légèreté chro-
nique des Russes.

D'ailleurs, son intérêt n'était plus, comme une

première fois, entièrement en jeu ; il ne lui dé-
plaisait pas de voir s'agiter Caroline pour obtenir
un « consentement mutuel » que son intention
n'était point d'accorder.

Elle chercha d'autres moyens, n'en trouva pas
tout de suite, vint à Paris pour s'y distraire de ses
déconvenues et s'y laissa prendre par l'investisse-
ment. Elle se promettait bien, d'ailleurs, de re-
tourner en Suisse, dès que Paris se rouvrirait,
munie d'un renseignement précieux, pour y chauf-
fer sa demande de divorce.

Le renseignement fourni par Marianne, dans la
visite que lui fit « la dame aux bijoux » dans la
loge de Mme Péchu, c'était l'histoire du fidéicom-
mis du Chalet-Jaune, par conséquent, le détournement
dont s'était rendu coupable M. Bourgeal
père, et l'indignité de cette famille qu'elle avait
ou la sottise de faire sienne.

On peut juger des récriminations et des ampli-
fications venimeuses dont fut assailli Léon Bour-
geal de la part de Caroline, après cette révélation.

Ce fut ainsi qu'il apprit pour la première fois
avec netteté l'accusation dont son père était l'objet.
Or, ce père, qui pesait si lourdement sur sa desti-
née, il le redoutait toujours, s'il le vénérait inlin-
iment moins qu'autrefois.

Cette histoire, confuse, obscure, d'une vrai-
semblance douteuse, qu'il rejeta tout haut dans le
domaine des fables, ne laissa pas de le troubler

M. Duclerc déclare de son côté que c'est au Foreign-Office à lui transmettre préalablement ses projets, puisque la France ne voit pas pourquoi le contrôle serait modifié.

Le chef du Foreign-Office ne commentera sérieusement les négociations que vers la fin d'octobre. Il n'y a, en ce moment, que des pourparlers qui n'engagent à rien.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — Il y a autre chose en Hongrie qu'une question antisémite; ce mouvement a des attaches avec les radicaux qui espèrent attirer l'attention gouvernementale sur ces difficultés et pendant ce temps-là accomplissent plus facilement leur œuvre perverse en Autriche.

Dans les cercles bien informés de Vienne, on assure que, jusqu'à présent, ni le cabinet de Vienne ni celui de Berlin n'ont reçu de communications sur les projets de l'Angleterre relativement à l'Égypte.

PRUSSE. — Suivant la *Gazette de Cologne*, on s'occupe vivement, dans les sphères militaires, des manœuvres de forteresses qui commenceront ces jours-ci à Dantzig et dureront environ deux semaines. Le général de Verdy commandera ces manœuvres pendant lesquelles on fera des essais d'artillerie très-intéressants.

BANQUET ROYALISTE DE SEGRÉ.

Dimanche, a eu lieu, à Segré, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de M. le comte de Chambord, le banquet royaliste de Maine-et-Loire.

De tous les points du département, on était accouru pour donner à la cause légitimiste ce témoignage d'adhésion et de fidélité.

Dès le matin, à Angers, la gare Saint-Serge et le quai des Luisettes étaient assiégés par une foule nombreuse et empressée de royalistes.

Sur le quai des Luisettes, où le bateau à vapeur, frété par le Comité royaliste, devait prendre une partie des invités, nos autorités administratives, qui ne perdent aucune occasion de se couvrir de ridicule, avaient fait un déploiement de police absurde.

Nous n'avons pas compté moins de quatre sergents de ville en uniforme.

On nous a de plus affirmé que le commissaire central de police et son secrétaire stationnaient sur le quai en habits de ville.

Le tout pour voir défiler une centaine de personnes parfaitement paisibles et notoirement connues pour leurs opinions royalistes, qu'en toutes circonstances elles affirment et manifestent.

Ce luxe de précautions prouve tout sim-

plement une chose : la peur bleue qu'inspire au gouvernement républicain ce mouvement royaliste dont ses journaux affectent de railler le rapide et continu progrès.

Il est tout près de midi lorsque s'achève ce voyage.

Aussitôt débarqués, nous prenons le chemin du château de la Loge.

C'est dans son parc, encadré de sites admirables, que la tente du banquet est dressée.

A notre arrivée, une foule considérable assiégeait déjà la grille du château.

Elle pénètre paisiblement dans le parc, sous le regard protecteur de deux gendarmes.

Puis quinze cents personnes au moins prennent place aux tables dressées pour le banquet.

La tente avait été décorée avec beaucoup d'art et de goût de guirlandes, de chiffres et d'emblèmes en feuillages entremêlés de fleurs.

L'assistance était, en majeure partie, composée d'ouvriers des villes et d'habitants des campagnes.

La noblesse et la bourgeoisie s'y trouvaient aussi dignement représentées.

De chaleureuses allocutions, d'éloquents discours ont été prononcés.

On nous excusera d'en dire peu de chose aujourd'hui.

M. le vicomte de Maquillé, président du comité royaliste, présidait le banquet.

Il a pris le premier la parole pour annoncer aux invités qu'il venait de rendre visite au Roi, et pour dissiper les fausses nouvelles que ses ennemis répandaient avec tant de persistance sur sa santé et sur ses intentions. Il a donné le signal des cris de : Vive le Roi ! au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

M. de Kernsèret et M. de la Salmonière, deux vaillants lutteurs aussi dévoués à la cause du Roi qu'à celle de l'Église, ont ensuite, dans de brèves mais vibrantes allocutions, affirmé les espérances des légitimistes et stigmatisé les fautes des républicains, dont la mauvaise foi n'a d'égale que l'incapacité et dont la chute désormais est certaine.

M. le comte A. d'Andigné, dans un discours plein d'âme et de chaleur, a rappelé les souvenirs que le pays de Segré fait naître en foule dans les cœurs royalistes, et il l'a fait dans un langage, avec un accent dignes du beau nom qu'il porte.

Ensuite un ouvrier s'est levé. C'était M. Rohard, ouvrier des carrières de Trélazé.

Royaliste convaincu, il est venu proclamer avec un courage au-dessus de tout éloge, et dans un langage à la fois simple et digne, les raisons de sa foi politique.

Il a dit que le Roi, le premier de tous, s'était occupé des questions ouvrières, et que, seul, il était capable d'apporter à notre société, divisée par la haine, la solution de la question sociale, solution toujours promise, mais jamais donnée par les exploités républicains.

Il a ajouté qu'on calomniait les ouvriers en disant qu'ils étaient acquis à la cause républicaine. Ils sont, en grande majorité,

restés chrétiens au fond du cœur; ils ont l'âme honnête, et beaucoup, parmi ceux qui s'étaient laissés séduire par les mensonges et les promesses des républicains, s'éloignent de ceux qui les avaient trompés, et reviennent à la vérité.

Sa mâle attitude, son énergique parole ont été couvertes d'applaudissements.

M. de la Salmonière est venu annoncer ensuite que M. le général de Charette, appelé à Biarritz par la mort de M^{me} la duchesse de Parme, avait le regret de ne pouvoir assister au banquet, comme il l'avait promis.

Puis M. de Monvallier, dans un discours plein de faits et de pensées élevées, exprimées dans le plus noble langage, accueillies par les braves les plus sympathiques, a porté le toast au Roi.

M. le comte de Quatrebarbes, en remerciant l'orateur au nom du comité, en a commenté les paroles avec tant de bonheur et de conviction qu'il a été, à plusieurs reprises, interrompu par les acclamations de l'assistance. Il a fait justice aussi des accusations injustes qu'on avait portées contre le comité de Maine-et-Loire.

Puis M. de la Ferronnays est venu apporter aux légitimistes de Maine-et-Loire l'expression des sympathies des légitimistes de la Loire-Inférieure, et l'accueil chaleureux fait à sa parole éloquente et convaincue a dû lui prouver combien elle avait été goûtée et appréciée.

Entre les discours, on a chanté des chants royalistes, et lorsqu'à la fin du banquet les chanteurs sont venus devant la table du Comité, saluer le drapeau blanc qui l'ombrageait de ses plis, M. le comte de Quatrebarbes, prenant ce glorieux souvenir des guerres de la chouannerie, l'a déployé devant eux et les a remerciés dans une vive et énergique improvisation qui a clos dignement le banquet.

À trois heures, on est sorti de la salle, et le départ s'est effectué avec autant d'ordre et de calme que l'arrivée. Beaucoup d'invités sont restés encore plusieurs heures à Segré, soit pour attendre le départ des trains, soit pour visiter la ville. Ils en ont rempli les rues sans les encombrer.

Cette belle fête laissera de profonds, d'ineffaçables souvenirs dans les âmes des invités.

Elle a rempli leur cœur d'une flamme généreuse qu'ils vont certainement porter et répandre dans tout le département, et qui va donner une nouvel essor à la propagande royaliste.

Ce que la plume est impuissante à rendre en effet, ce qu'il faut avoir vu pour le comprendre, c'est la cordialité profonde qui régnait dans cette nombreuse assistance, et qui avait sa source en l'intime union des cœurs dans une foi commune.

C'est aussi l'enthousiasme et l'élan qui faisaient vibrer toutes les âmes à l'unisson.

Quand une cause compte d'aussi nombreux et d'aussi fervents défenseurs, et que, de plus, elle a pour elle le droit et la justice, on peut dire qu'elle est une cause gagnée, et que sa victoire est certaine et prochaine. (Étoile.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 octobre. La hausse des rentes et valeurs s'affirme; on achète principalement au comptant, les capitaux de placement viennent sur le marché sans hésitation. Le marché des rentes a une attitude favorable: le 5 0/0 gagne dès l'ouverture véritablement à 116.25 et 116.42; l'amortissable progresse de 20 centimes à 81.95; le 3 0/0 monte de 81 centimes à 81.75 et 81.80.

L'altitude des fonds publics étrangers est soutenue à la hausse.

Le Turc 5 0/0 cote 13.45; l'Égypte 6 0/0 se tient à 356.25.

Les Sociétés de crédit dont la liquidation s'achève aujourd'hui sont fermes, elles ont peu de transactions, mais les cours sont très-soutenus.

La Banque de France est cotée 5.450.

Le Crédit Foncier est formé à 1.140.

Cette valeur voit se produire des demandes importantes en raison de l'avenir que les capitalistes entretiennent. Les difficultés entre le Crédit Foncier et la Banque Hypothécaire semblent à la veille de s'aplanir.

Les obligations foncières, en raison de la hausse du Foncier, sont très-recherchées.

On avance à 508.75 sur la Foncière de France et d'Algérie et à 345 sur les Magasins Généraux d'Algérie.

La Banque Centrale de Crédit, sous le courant assez vif de demandes qui se sont produites, a réussi à reprendre possession de ses cours élevés. Les capitalistes feront donc bien de se hâter d'acheter avant que la hausse ne soit devenue plus considérable.

L'action de Suez oscille aux environs de 2.700 à 2.690.

On traite le Panama de 532.50 à 535.

Le Gaz a pu d'affaires à 1.595.

Enfin les chemins de fer ont un marché plus animé, du moins plus soutenu: Lyon, 1.650; Orléans, 1.315.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous trouvons dans la *Correspondance Havas* la note suivante:

« Le général Thornton, inspecteur général permanent des remontes, est arrivé au camp de Châlons. Il est accompagné d'un capitaine du génie et va étudier, sur place, l'aménagement des fermes devant servir à l'installation des établissements prévus par le nouveau système des remontes.

« Les villes de l'Ouest et du Midi qui désirent construire, à leurs frais, des établissements de ce genre, feront bien de ne pas perdre de temps pour adresser leurs demandes à l'administration compétente, le ministre de la guerre ayant déjà reçu une quantité d'offres des plus sérieuses. »

Nous appellerons l'attention de notre administration municipale sur cette note. Il peut y avoir dans les nouveaux projets d'établissements de remonte des avantages dont notre ville, placée au centre d'un pays d'élevage, pourrait tirer parti.

LA FOLIE COLLECTIVE.

La lettre suivante, adressée à la *Gazette des hôpitaux* par M. le docteur Desprès, chirurgien des hôpitaux de Paris, est étonnante pour les laïcistes, et elle est aussi

profondément, dans le secret de sa pensée.

Il retrouva dans sa mémoire des détails restés dans l'ombre, des mots oubliés, de menus faits non sans valeur, qui corroboraient l'accusation terrible; et, renonçant à creuser le doute qui l'envahissait, il se plongea plus que jamais dans son amertume découragée.

Plus de foyer, puisqu'il en avait chassé Geneviève et qu'il méprisait Caroline; plus d'enfant, puisqu'il avait odieusement abandonné Jeannine; plus de respect filial même, puisqu'ayant accompli le dépouillement des siens sur les conseils de son père, il pouvait croire ce père lui-même capable de dépouiller le prochain.

Dans cette tristesse noire, quelque chose sourit à sa lassitude: le retour de Lucy. Certes, il gardait contre sa sœur la rancune des cœurs froissés, et le mariage à l'étranger de celle-ci avait brutalement rompu leurs liens fraternels. Mais, depuis qu'il se sentait si seul dans sa demeure glaciale, les souvenirs de jeunesse et d'affection renaissaient un à un.

Lucy revenait pourtant, point humiliée — ce n'était point dans sa nature — mais malheureuse; se disant ruinée par la légèreté, la passion du jeu, la prodigalité d'un mari indigne de ses sacrifices.

Lucy chargeait beaucoup l'artiste, et Léon en voulait trop encore à ce « gueuleur d'héritière » pour ne pas entrer facilement dans les rancunes de la jeune femme.

Elle ramenait deux bébés dénués de tout et disait n'avoir plus au monde que son frère Léon pour tout secours.

Certes, si Léon eût été dans la gêne, les effusions de Lucy n'eussent eu ni cette spontanéité, ni cet attendrissement. Sa fortune, rétablie, grâce aux capitaux de Caroline, miroitait agréablement aux yeux de M^{me} Boldini pour la déterminer à se montrer plus sentimentale que jadis.

Elle eut l'habileté de s'accuser un peu, très-peu, d'avoir méconnu son frère, mais surtout d'avoir fui les joies familiales. Elle désirait tant les retrouver!...

Léon — qui avait repoussé de si sincères tendresses et des caresses si naïves — par un juste retour de la justice divine — avait soif maintenant de ces biens dédaignés.

Il but à la source menteuse.

Il crut à l'affection repentante de Lucy, à l'heure où celle-ci, hypocrite et charmeuse, supplait quelle grasse pension elle aurait l'art d'arracher à cette réconciliation fraternelle.

Mais ces combinaisons savantes faillirent avorter pitoyablement par suite de l'implacable rancune du vieux Bourgeal. L'amnistié, qui ne pardonnait à l'Empire ni la répression, ni la grâce, ne pardonnait pas à sa fille d'avoir contracté une union à l'étranger sans son consentement.

Depuis que le second mariage de son fils Léon,

préparé de longue date par ses intrigues, avait ramené l'opulence à Clarens Chalet, il en avait pris sa part sans remords.

Lorsque les capitaux de Caroline, maniés avec réussite cette fois, par l'ingénieur, permirent à celui-ci de se refaire une fortune personnelle, M. Bourgeal père n'éprouva nul scrupule de bénéficier plus amplement encore de ces largesses du sort.

Le vieillard, si dur à la pauvre Geneviève, attelait donc alors à la réalisation de tous ses plans: étouffer l'affaire Martel sous le silence de la terreur; se débarrasser d'une belle-fille détestée, redoutée; s'en donner une autre riche et peu scrupuleuse sur le choix de son second mari; revenir à Paris, avec de l'or et une influence nouvelle sur le parti révolutionnaire toujours en éveil; enfin, se préparer une apothéose socialiste pour ses derniers jours, par la révolution triomphante.

Le retour de Lucy fut le premier coup de pioche porté à l'édifice laborieux de son égoïste bonheur.

Cet aïeul, qui n'avait pas une pensée pour Jeannine, n'avait jamais oublié Lucy. Mais il s'en souvenait seulement pour accumuler secrètement sur son nom toutes les épithètes qu'engendrent la colère et la rancune.

Il avait ordonné qu'en traitât la fille rebelle comme une fille morte, et son glacial dédain donnait, depuis des années, l'exemple autour de lui.

Obtenir une rentrée en grâce, près du père comme près du frère, était donc une œuvre autrement délicate. Du moins, Léon en jugeait-il ainsi. Chargé du rôle de conciliateur, et se heurtant à un bloc de granit, il dut reconnaître que l'œuvre était irréalisable.

Ses propres souvenirs émus, l'espèce de lassitude amère que lui apportait une seconde union sans tendresse, rendaient l'ingénieur plus accessible aux idées d'apaisement.

Rien au monde n'apaisait le vieux révolutionnaire.

Certes, Léon avait autrefois, le premier, conseillé à M. Bourgeal de faire rompre devant les tribunaux le mariage illégal contracté en Angleterre par son imprudente sœur; mais ses impressions s'étaient sensiblement modifiées en apprenant la venue au monde de deux innocents petits êtres, auxquels on ne pouvait imputer à crime la parfaite insouciance que montraient leurs parents envers la loi française.

Rompre un tel mariage ne lui semblait maintenant qu'une faute de plus à commettre. Le légaliser eût été autrement sage; mais là encore se dressaient des obstacles, dont le plus grand était la désunion du ménage Boldini.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENOUX.

amusante par l'explication qu'elle donne de l'entêtement stupide des républicains à vouloir démolir les institutions les plus respectables et les plus utiles.

Paris, le 27 septembre 1882.

Mon cher directeur, La désorganisation des hôpitaux continue. M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, à l'instigation de la commission municipale, qui a refusé de venir dans une grande réunion publique discuter l'expulsion des religieuses des hôpitaux, se propose, à ce qu'il paraît, de laisser encore l'hôpital Necker, desservi par les Sœurs de charité, et l'hôpital Cochin, desservi par les Sœurs Sainte-Marie. Vos lecteurs ont sans doute présent à l'esprit le fait douloureux qui s'est passé à l'hôpital Cochin, il y a peu de temps. Une malade de la maternité de Cochin (un bâtiment séparé desservi exclusivement par des laïques) a été empoisonnée par un lavement de phénique, par suite d'une erreur de la sage-femme et de la surveillante laïque. M. le directeur de l'Assistance publique ne l'a point ignoré. Néanmoins, il se propose de renvoyer les religieuses des salles communes de l'hôpital Cochin, mon ancien service, auquel j'ai été attaché pendant neuf ans et où, de mémoire d'homme, aucun accident de ce genre n'a été observé. On va remplacer les religieuses par des laïques, à la charge de qui, en moins d'un an, il y a deux morts par négligence: un à l'hôpital Cochin, l'autre à la Salpêtrière. Les laïques sont insuffisantes, ce sont les Sœurs que l'on expulse!

M. le directeur de l'Assistance publique, sorti du conseil municipal et qui en fait encore moralement partie, continue ici de méconnaître l'intérêt des malades; il méprise, en outre, l'autorité désintéressée du corps médical, qui a protesté et proteste encore contre des mesures déraisonnables et nuisibles au triomphe de la République et de la liberté de penser.

On se demande comment ces choses peuvent se passer. Ministres, préfets, pris à part, reconnaissent la vérité et la sincérité du jugement des médecins sur le régime hospitalier; quelques conseillers municipaux même, et des meilleurs républicains, partagent notre avis; la population parisienne ne demande pas l'expulsion des religieuses des hôpitaux; les journaux républicains sérieux, le Siècle, le Temps, la République française, le National, le Rappel, le XIX^e Siècle, la Justice, ne la demandent pas davantage. Je ne parle pas du Journal des Débats et du Parlement, qui ont pris parti pour nous depuis longtemps. Tout semblerait devoir arrêter des hommes soucieux des intérêts qui leur sont confiés. Rien n'y fait.

Je ne trouve plus d'autre raison à invoquer qu'une explication toute médicale. Il y a, en effet, un genre d'aliénation mentale que l'on appelle la folie en commun. Elle consiste en ceci: que deux ou trois personnes, douées de raison individuellement, déraisonnent lorsqu'elles sont réunies. Nous en sommes aujourd'hui, de temps à autre, grâce à la quasi permanence des assemblées et des réunions, au spectacle de l'aliénation en commun ou folie collective, phénomène que l'on peut observer rétrospectivement dans l'histoire du temps passé. Cinq ou six esprits mal équilibrés ou perturbés, dans une réunion d'hommes de facultés moyennes, donnent le ton; le reste suit par un entraînement connu.

Le conseil municipal n'a pas échappé au danger que lui a fait courir le nombre excessif de ses séances. La laïcisation des hôpitaux est une de ses idées délirantes, et ce qui le prouve, c'est que, comme les idées délirantes ordinaires, elle ne peut être combattue avec succès par aucun avis bienveillant, aucune bonne raison, aucune expérience.

Il est peut-être bon, en thérapeutique mentale, de ne point contrarier des idées délirantes; mais lorsqu'il s'agit de graves intérêts, la complaisance est le pire des péchés. Prenons garde que des idées délirantes n'envahissent d'autres milieux. Nous sommes une nation déjà vieille, qui ne peut se permettre longtemps de jouer avec sa raison!

Quant aux malades pauvres, qu'ils se rassurent: on leur enlèvera peut-être leurs meilleures garde-malades, mais ce ne sera qu'un moment à passer. On les leur rendra, parce que, tant qu'il y aura des religieuses dans le monde, ce sont ces femmes qui res-

teront les plus propres à donner aux malades utilement et honnêtement leur temps et leurs soins.

D^r Armand DESPRES, Chirurgien à l'hôpital de la Charité, etc.

P.-S.—M. le conseiller municipal Bourneville, dans un discours prononcé à une distribution de prix, dit: « M. Quentin possède, dans l'école d'infirmières laïques, un personnel largement suffisant pour la laïcisation d'au moins trois établissements hospitaliers pour la fin de l'année. » Voici ce qu'il y a de vrai: L'administration n'a jamais eu un personnel suffisant pour les laïcisations qu'elle a exécutées. On saura le cas qu'il faut faire de cette affirmation du directeur de l'école d'infirmières, quand on apprendra que, pour laïciser l'hôpital de Lourcine, on était si peu prêt qu'on a dû prendre pour surveillante une simple infirmière sachant à peine écrire; que l'administration a proposé à une de mes infirmières, et sans doute à d'autres, de les nommer d'emblée surveillantes, quoiqu'elles ne connussent même pas de nom les écoles d'infirmières. »

LA LIGNE DE NIORT A MONTREUIL-BELLAY.

On lit dans le Journal de la Vienne:

« La commission de réception a visité, lundi 25 septembre, la ligne de Niort à Montreuil-Bellay.

« Partie de Niort à 7 heures, elle arrivait à Thouars à midi 1/2, après avoir examiné en détail les nombreux ouvrages d'art que contient cette ligne, et qui font le plus grand honneur aux ingénieurs chargés de sa construction.

« La commission a ensuite visité la section de Thouars à Montreuil-Bellay, et est rentrée à Thouars, où elle a clos ses opérations.

« La commission se composait de MM. Fargaudie et Tournaire, inspecteurs généraux, et Brossard de Corbigny, ingénieur en chef. L'administration des chemins de fer de l'Etat était représentée par deux administrateurs, MM. de La Porte et Robert Calmon, et par les chefs des divers services. Le train contenait en outre MM. Prompt, ingénieur en chef, Drouet et Modelski, ingénieurs ordinaires, par les soins desquels la ligne de Niort à Montreuil-Bellay a été construite, ainsi que MM. Rondel, ingénieur en chef, et Jégou d'Herbeline, ingénieur ordinaire, chargés du raccordement de Parthenay entre les deux voies de Poitiers à Bressuire et de Niort à Montreuil-Bellay.

« Nous croyons savoir que la mise en exploitation des 107 kilomètres compris entre Montreuil-Bellay et Niort pourra avoir lieu le 46 octobre.

« L'ouverture de l'embranchement d'Airvault à Moncontour suivra sans doute à bref délai. »

De son côté, l'Echo de Parthenay annonce la réception du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, mais il déclare qu'aucune date n'est encore fixée pour l'ouverture de la ligne.

« Cette ouverture, ajoute ce journal, devait avoir lieu le 20 septembre dernier, mais un cas de force majeure est venu retarder, encore une fois, l'inauguration de cette ligne.

« Entre Soutiers et Mazières existe un remblai, formé d'argile, qui s'affaisse très-sensiblement chaque fois que passe un train. Par ces derniers temps de pluie, surtout, il s'est produit un tassement tel que des réparations très-importantes ont dû être faites à cet endroit.

« Bien que ces réparations soient terminées aujourd'hui, on dit ce passage très-défectueux et n'offrant pas toute la sécurité désirable. »

LA SECURITE DES THEATRES.

Le Memorial de la Loire rend compte d'une intéressante expérience qui vient d'être faite à Saint-Etienne, relative à la sécurité des théâtres:

« Cette expérience, qui avait attiré beaucoup de monde, a été faite par M. Paul Vidal, délégué de M. Arthur Armand, chef de la manufacture française de produits d'amiante, de Marseille, assisté de M. E. Gonard, représentant de la maison dans la région.

« Sur une table en marbre, M. Vidal a fait placer un petit théâtre avec châssis en bois de sapin, recouvert de peinture d'amiante. Les décors étaient en carton et pa-

pier d'amiante et la carcasse en amiante pur. Le foyer a été allumé sur une feuille de carton, à l'intérieur du théâtre.

« L'expérience a été concluante et le succès complet.

« En effet, ni bois, ni carton, ni papiers, ni toile, n'ont pu s'enflammer, malgré l'intensité du feu.

« On a exposé ensuite à la flamme des cordes pour l'usage des sapeurs-pompiers, et pas plus que les autres produits ce dernier n'a été brûlé.

« On remarquait dans l'assistance, outre les personnages officiels, des officiers du corps des pompiers, de nombreux ingénieurs et directeurs d'usines.

« Il faut espérer que les municipalités des villes qui ont des théâtres appliqueront au plus tôt à ces édifices les produits d'amiante de la manufacture française. »

ANGERS.

L'affaire des Justices. — Depuis quelque temps, les propriétaires de vignobles, situés aux environs d'Angers, s'apercevaient qu'on leur volait leurs raisins. Comme déjà l'année dernière on leur avait soustrait l'équivalent de plusieurs barriques de vin, l'un d'entre eux se mit, ces derniers jours, à faire le guet.

Dimanche, il aperçut une femme qui avait escaladé un mur, et qui, paraît-il, était occupée à cueillir du raisin. Le propriétaire la pria de s'en aller, la femme refusa en disant qu'elle était autorisée à cueillir de l'herbe par les voisins. Que s'est-il passé après? nul ne le sait; toujours est-il que la femme fut jetée à terre et qu'elle expirait quelques heures après être rentrée chez elle.

La justice informe. Aussitôt que nous aurons de nouveaux renseignements, nous nous empresserons de les faire connaître à nos lecteurs.

(Etoile.)

TOURS.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« Dix-huit élèves seulement fréquentent l'école laïcisée de la rue de la Caserne. Quand elle était congréganiste, cette école recevait de 220 à 280 élèves. La leçon donnée par les pères de familles aux républicains est probante. »

LA PETITE FRANCE.

Nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Eprouvant le besoin d'avoir un journal à sa dévotion et sous sa direction, le gendre du Président de la République vient de baptiser la nouvelle feuille de ce nom caractéristique: La Petite France.

« On ne pouvait mieux définir le petit régime sous lequel les Français d'aujourd'hui ont le désagrément de vivre.

« Nous avons eu la France de Charlemagne et la France de Louis XIV, la France des Bourbons et la France des Napoléons. C'était la grande France, celle-là, noble et fière, généreuse et très-chrétienne, respectée de toute l'Europe et dictant ses lois au monde.

« Nous avons aujourd'hui la France de M. Jules Grévy, de M. Jules Ferry, de M. Jules Duvaux — et autres petits Jules qui ne font même pas, tous réunis, la menue monnaie du moindre César. Cette France-là portera réellement dans l'histoire le nom de « petite France », et M. Wilson ne croyait certes pas si bien dire.

« M. Wilson, du reste, n'a fait que concentrer en deux mots ce que pensent et ce que disent les républicains sincères.

« Tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti et chez qui vibre encore le sentiment patriotique sont unanimes à constater que la France républicaine a menti à toutes ses promesses et qu'elle mène la vraie France à un irrémédiable amoindrissement, pour ne pas dire à sa perte totale. »

Le Journal d'Indre-et-Loire s'occupe aussi de la Petite France qui paraîtra, dit-on, au commencement de novembre, et sera avant tout anti-gambettiste. « Son but principal est de préparer l'élection au scrutin de liste de M. Wilson et de ses amis, qui commencent à reconnaître que M. Gambetta avait raison de vouloir renouveau, à l'aide d'un nouveau mode électoral, la Chambre de « sous-vétérinaires » où brille le gendre de M. Grévy. »

La même feuille dit en outre:

« Plusieurs journaux annoncent l'apparition d'une petite feuille hebdomadaire du nom de Tours-Journal, dont on vendait, dimanche, le premier numéro, et ajoutent que c'est le journal de M. Wilson.

« Nos confrères sont mal renseignés. Tours-Journal est l'organe d'une des nombreuses fractions du parti républicain qui ne trouvent pas à l'Union libérale l'accueil et le concours qu'elles désirent.

« Le journal de la préfecture, pour diverses raisons, dont la principale est, disent les républicains, l'excessive... pâleur de sa rédaction, est assez impopulaire dans le parti républicain de la Touraine. Tours-Journal prétend grouper peu à peu de nombreux mécontents autour d'un journal mieux rédigé et plus indépendant que celui qui existe. Il sera plus local que politique. »

CHATELLERAULT.

A l'audience correctionnelle du tribunal de Châtellerault, trois boulangers du faubourg Châteauneuf ont été poursuivis et deux seulement condamnés chacun à 46 fr. d'amende, pour avoir mis en vente des pains dont la forme et le volume indiquaient un poids nominal de 3 kilos, et qui, en réalité, présentaient un déficit constaté variant de 220 à 250 grammes par pain.

LE MANS.

On lit dans l'Union de la Sarthe:

« Est-il vrai qu'au Mans, un agent de l'administration municipale, qui avait fait la déclaration, exigée par la loi, pour son fils qu'il voulait envoyer à l'école chrétienne libre, ait été mis en demeure de choisir entre sa place, qui est son gagne-pain, et sa liberté de père de famille? La pauvre femme aurait cédé, et c'est en pleurant que la mère aurait été retirer l'enfant de l'école des Frères pour le conduire à l'école laïque, devenue obligatoire pour tous ceux qui dépendent, à un titre quelconque, de l'administration municipale. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 1^{er} octobre 1882.

Versements de 96 déposants (14 nouveaux), 27,643 fr. » c. Remboursements, 21,737 fr. 87 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert des-Levés.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Menu faits. — Théâtres, par Damon. — Les inondations en Italie, par Saint-Marc. — Le temple israélite de la rue de la Victoire, le jour du grand pardon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — En Orient, par Taddée. — Les derniers Touristes, par Saint-Marc. — Courrier du palais, par M^o Guérin. — Le panorama de Lourdes, par G. P. — La Grande Veuve (suite), par Jules Noriac. — Feuilles d'automne, par Taddée. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^o Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES: Episodes des inondations en Italie, aux environs de Legnano. — Paris: la cérémonie du grand-pardon, au temple israélite de la rue de la Victoire. — Affaires d'Égypte: vedettes anglaises. — Paris: les derniers touristes à Notre-Dame. — Episode pris dans le nouveau panorama de Notre-Dame de Lourdes, par M. Carrier-Belleuse. — Octobre: la chute des feuilles. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr. Bureaux: rue Auber, 3, Paris.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.	
3 %	81 40	81 45	Nord	2047 50	2040	OBLIGATIONS		
4 %	81 85	81 80	Orléans	1310	1310	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	111	111	Ouest	811	812 50	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	116 10	116 15	Compagnie parisienne du Gaz.	1600	1595	Obligations communales 1879.		
Obligations du Trésor.	505	505	Canal de Suez.	2670	2680	Obligat. foncières 1879 3 %.		
Obligations du Trésor nouvelles.	507	503 50	C. gén. Transatlantique.	455	460	Est		
Bons de liq. départementaux.	521	520	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France.	5450	5440	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	403	503	Nord		
Comptoir d'escompte.	1010	1018 75	— 1869, 4 %.	515	515	Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1550	1540	— 1869, 3 %.	405	403	Ouest		
Crédit de France.	205	200	— 1871, 3 %.	394	393	Paris-Lyon-Méditerranée.		
Crédit mobilier.	522 50	512 50	— 1875, 4 %.	518	518	Paris-Bourbonnais		
Est.	760	757 50	— 1876, 4 %.	519	518 50	Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1662 50	1660						
Midi	1240	1235						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
0	45	matin (s'arrête à la Possonnière)
8	56	matin omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	soir.
7	15	soir.
10	36	soir.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	37	omnibus.
12	48	express.
4	44	soir.
10	24	soir.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

VENTE

Sur saisie immobilière

Il sera procédé, le samedi onze novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice, à Saumur, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de maisons, cours, jardin, hangars et dépendances, situés au bourg et en la commune de Somloire (arrondissement de Saumur), lesdits immeubles ci-après désignés, savoir :

COMMUNE DE SOMLOIRE.

Premier lot.

Une maison, située au bourg et en la commune de Somloire, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), au lieu dit le Bas-Bourg; ladite maison élevée sur terre-plein, construite en pierre et couverte en tuiles; avec cour et un petit hangar de mêmes construction et couverture; cette maison est composée d'une chambre basse à feu, éclairée sur la cour ci-dessus par une porte à deux battants et une petite croisée, grenier au-dessus de ladite chambre; elle tient à gauche ou au midi à Fradin, à droite ou au nord à la maison ci-après, au couchant ou derrière à la veuve Onillon, au levant ou pardevant à M. Desnouhes, et est occupée par le saisi;

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Deuxième lot.

Une maison, située au bourg et en ladite commune de Somloire, audit lieu du Bas-Bourg; ladite maison élevée sur terre-plein, construite en pierre et couverte en tuiles avec cour et petit hangar de mêmes construction et couverture; cette maison est composée d'une chambre basse à feu, éclairée sur le cour ci-dessus par une porte pleine et une petite croisée, grenier au-dessus de ladite chambre; elle tient à gauche ou au midi à la maison désignée sous le n° 1, de la saisie (ou premier lot ci-dessus), au nord ou à droite à Bordereau, par derrière ou au couchant à la veuve Onillon, par devant ou au levant à M. Desnouhes, et est occupée par le sieur Renard, qui l'habite à titre de locataire;

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Troisième lot.

Un jardin, situé au bourg et en ladite commune de Somloire, au lieu dit le Bas-Bourg, tenant au nord ou par le bas à la rivière d'Argent, par le haut ou au midi à Bordereau, à droite ou au levant à M. Desnouhes, à gauche ou au couchant à Bordereau, d'une contenance de cinq ares quarante centiares environ; il est exploité partie par le saisi, et l'autre partie par son locataire, le sieur Renard;

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

Total des mises à prix: huit cents francs, ci..... 800

Tous lesdits immeubles sont situés dite commune de Somloire, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Jules Bazin, boulanger, demeurant au Bourg de la commune de Somloire, ayant pour avoué

M^e Félix Coquebert de Neuville, demeurant à Saumur, Grand'Rue, numéro 8, sur le sieur René Pelletier ou Peltier, journalier, demeurant au bourg de la commune de Somloire, par procès-verbal de Delmas, huissier à Vilhiers, en date du dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, visé le même jour, enregistré le vingt dudit mois, et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 32, numéro 12.

Ladite adjudication aura lieu sur les mises à prix totales, fixées par le créancier poursuivant, de huit cents francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et redigé par moi, avoué poursuivant,

A Saumur, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Pour M^e F. Coquebert de Neuville, absent,

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 101, r°, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(547) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise à Saumur, Grand'Rue, n° 2,

Occupée par M. Durand de Villers.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON

DE MAITRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 59 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaires à Bocé, et GARFATON, expert à Beaufort. (319)

A LOUER DE SUITE MAISON

En parfait état,

Rue du Petit-Mail, n° 11,

Comprenant: huit pièces, greniers, cave, jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1882,

UN MORCEAU DE VIGNE

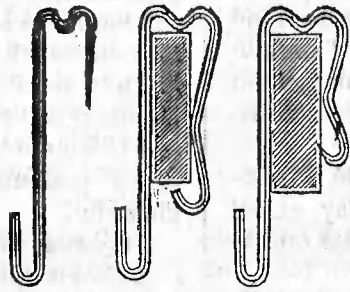
De 44 ares

D'un bon rapport

Situé à la Butte-à-Ricasseau, proche le Tunnel.

S'adresser étude de M^e LAUMONIER, ou à M. CHOLLET, rue Basse-Saint-Pierre.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT



AVEC LES AGRAFES A PRESSION ET CRAMPON

Formant hamçon

Système breveté s. g. d. g. pour la France et l'Étranger.

MENIER-GUÉRET

Seul fabricant

A SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE)

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu, à l'Exposition de Nantes, le prix unique sur 4 systèmes exposés.

Le système d'agrafe MENIER est médaillé dans toutes les Expositions. M. MENIER fabrique ses agrafes et ses crochets pointés en cuivre, fil galvanisé et feuillard.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

- Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
- Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
- Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
- Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
- Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrotières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILES ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais